

## REUNION BE VISIO

### lundi 18 AVRIL 2022

<b>Membres Présent(s)</b>	CORDIER Yves, DE JAEGERE Laurence, DUPONT Anne-Charlotte, GEFFROY Christine, GOSSE Cédric, LEGRAND Christophe, MENTRE Loic, SAEZ Eric, SERRANO Didier
<b>Invité(s) à titre consultatif</b>	Alexandre DODU, FRITSCH Guillaume, Laurent MASSIAS, Benjamin MAZE, SAINT JEAN Bernard, SAGARY Dominique, SOUIOUNOV Sabina, ZIMMER Stéphane
<b>Absent(s) excusé(s)</b>	DESMET Joëlle

\*\*\*\*\*

Plus de la moitié des membres du Bureau Exécutif étant présents, dont le Président et au moins le Secrétaire Général ou la Trésorière Générale, le Président Cédric GOSSE, souhaite la bienvenue aux participants et ouvre la séance.

\*\*\*\*\*

<b>1. Projet de budget 2022</b>	<b>1</b>
1.1. Rémunération du mandat social de président : proposition à faire au CA de revenir à la proposition du BE du 13 décembre 2021	1
1.2. Participation à la production TV du championnat de France de Triathlon Longue Distance 14 juillet 2022	2
1.3. Enveloppe dédiée au dispositif qui succèdera à l'accord cadre	2
1.4. Subvention fédérale 2022 pour les organisateurs d'épreuves à label international se déroulant en France	3
1.5. Validation du projet de budget prévisionnel 2022	3
<b>2. Point d'information RH</b>	<b>4</b>

\*\*\*\*\*

## 1. Projet de budget 2022

### 1.1. Rémunération du mandat social de président : proposition à faire au CA de revenir à la proposition du BE du 13 décembre 2021

Le Président GOSSE remercie le CA du 12 mars dernier qui a validé le fait de revaloriser la rémunération du mandat social à hauteur de 66 840€ brut/an, correspondant à 100% d'un ETP (contre 40% actuellement), mais compte tenu des efforts budgétaires réalisés par l'ensemble des

secteurs, il proposera au CA du 19 avril d'adopter la proposition initiale formulée par le BE du 13 décembre 2021, à savoir une revalorisation progressive sur 3 ans :

	Proposition du BE du 13 décembre 2021	Décision du CA du 12 mars
<b>2022</b>	base 70% d'un ETP : 46 788€ brut/an  Modalité de calcul = $\frac{\text{rémunération actuelle} \times 70\%}{40\%}$	base 100% d'un ETP : 66 840€ brut/an  Modalité de calcul = $\frac{\text{rémunération actuelle} \times 100\%}{40\%}$
<b>2023</b>	base 85% d'un ETP : 56 814€ brut/an  Modalité de calcul = $\frac{\text{rémunération actuelle} \times 85\%}{40\%}$	
<b>2024</b>	base 100% d'un ETP : 66 840€ brut/an  Modalité de calcul = $\frac{\text{rémunération actuelle} \times 100\%}{40\%}$	

***Le BE valide cette proposition.***

### **1.2. Participation à la production TV du championnat de France de Triathlon Longue Distance 14 juillet 2022**

L'organisation du Championnat de France LD à La Salvetat sollicite la F.F.TRI. pour la prise en charge des coûts de production TV sur la course Longue Distance (Pré Production, Tournage, Montage pour Multi-diffusion / Canal + Sport - 1ère diffusion/21 juillet et Sport en France- 1ère diffusion/25 juillet) pour un montant de 6 558,44 € TTC.

***Le BE valide la prise en charge sollicitée.***

### **1.3. Enveloppe dédiée au dispositif qui succèdera à l'accord cadre**

Les travaux de réflexion relatifs à la mise en place d'une convention d'objectif avec les ligues sont actuellement en cours.

Afin de finaliser le budget prévisionnel qui doit être présenté au Conseil d'Administration, **le BE se positionne sur une enveloppe budgétaire de 300.000€ en spécifiant que ce montant n'est pas arrêté pour l'olympiade et qu'il sera nécessaire de valider un montant chaque année.**

Cette enveloppe sera affectée sur les lignes analytiques du pôle des territoires.

#### **1.4. Subvention fédérale 2022 pour les organisateurs d'épreuves à label international se déroulant en France**

Dans la mesure où le BE n'a pas encore eu l'occasion d'étudier en lien avec la Vie Sportive et le Directeur Technique National, une proposition de révision de la grille de subvention à destination des organisateurs d'épreuves à label international se déroulant en France, **le BE décide de la reconduire pour l'année 2022 la grille déjà appliquée en 2021 :**

##### **SUBVENTION FÉDÉRALE POUR LES ORGANISATEURS D'ÉPREUVES À LABEL INTERNATIONAL SE DÉROULANT EN FRANCE**

Grille de subvention fédérale pour les organisateurs d'épreuves à label international se déroulant en France :

- Coupe d'Europe Triathlon : 3000 € (trois mille euros)
- Coupe d'Europe Triathlon jeune : 4000 € (quatre mille euros)
- Winter Triathlon European Cup : 500 € (cinq cents euros)
- Coupe du Monde paratriathlon : 5000 € (cinq mille euros)
- Championnats d'Europe : examen d'une demande motivée de la part de l'organisateur
- Autres labels ITU : examen d'une demande motivée de la part de l'organisateur

En cas d'organisation de plusieurs labels sur la même période par le même organisateur, une seule subvention sera versée, la plus élevée parmi celles prévues pour les labels internationaux concernés.

La subvention ne sera versée qu'après la course, sous réserve du respect du cahier des charges du label concerné (assurance, Transport, hébergement, restauration officiels, analyse de l'eau et contrôle antidopage...). En complément de cette subvention, la F.F.TRI. met en place un "technical officer fédéral" pour accompagner et conseiller l'organisateur.

##### **Sont concernés en 2022 :**

- **LIEVIN : Coupe d'Europe de Triathlon Indoor : 3000 € (trois mille euros)**
- **BESANCON : Coupe du Monde paratriathlon : 5000 € (cinq mille euros)**
- **LA BAULE : championnat d'Europe Jeune : une subvention de 5000 € (cinq mille euros) est actée par le BE**

Pour 2023, une nouvelle grille de subvention sera étudiée en lien avec la Vie Sportive et le Directeur Technique National.

Il est rappelé que la F.F.TRI. ne verse plus de subvention aux clubs qui souhaitent participer à l'ETU TRIATHLON MIXED RELAY CLUBS EUROPEAN CHAMPIONSHIPS.

#### **1.5. Validation du projet de budget prévisionnel 2022**

Le Président GOSSE rappelle que le budget prévisionnel 2021 avait été validé avec une balance négative de 300.000€, que la F.F.TRI. était prête à puiser dans ses fonds propres, mais que cela n'a finalement pas été nécessaire. Pour autant, il précise que les investissements prévus en 2021, notamment au niveau des embauches, sont programmés en 2022, et qu'il convient de mobiliser une partie des fonds propres en 2022.

Le projet de budget prévisionnel, tenant compte des incidences budgétaires des décisions ci-dessus, est présenté avec une balance négative de 326 041€

**BALANCE** - 326 041 €

Étiquettes de lignes	Dépenses Prévues	Recettes Prévues
+ COM	707 731 €	150 000 €
+ DTN	2 869 050 €	2 141 844 €
+ DVP	58 785 €	6 500 €
+ FCT	2 403 065 €	4 745 224 €
+ GOU	290 800 €	25 980 €
+ HTN	19 760 €	
+ IND	17 100 €	
+ SOC	44 334 €	
+ TER	344 000 €	
+ VSP	809 864 €	168 900 €
<b>Total général</b>	<b>7 564 489 €</b>	<b>7 238 448 €</b>

**Le BE valide le projet de budget prévisionnel 2022 et le présentera au Conseil d'Administration du 19 avril.**

## 2. Point d'information RH

### Service communication

- Responsable du service : la candidate retenue prendra ses fonctions le 03 mai 2022
- Chargée partenariats/événementiel : la candidate retenue prendra ses fonctions fin mai/début juin

### Administration

- très peu de postulants, les recherches continuent

### Contrôleur de gestion

- analyse des candidatures en cours

### Mouvement de personnel

- Vie sportive : Départ de Bastien LESCOUBLET le 15 avril, le recrutement d'un successeur est en cours

Le Président GOSSE clôture la séance et remercie les membres du Bureau Exécutif pour leur participation.

\*\*\*\*\*

**Cédric GOSSE**  
*Président*

**Didier SERRANO**  
*Secrétaire Général*